COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERROIR DE CAUX
Siège social : 11 Route de Dieppe, 76730 Bacqueville-en-Caux

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 22 AVRIL 2021

Date de convocation : 16/04/2021 Date d'affichage : 16/04/2021
Nombre de Membres en exercice : 97
Présents : 64 en présentiel et 24 en Visio
Votants : 87 + 5 pouvoirs : Madame Marinette RAILLOT à Monsieur Gilles PAUMIER, Monsieur Albert HATCHUEL à Monsieur Olivier BUREAUX, Madame Christine CRESSENT à Madame Marie-Christine LEVAVASSEUR, Madame Josette AVENEL à Monsieur René HAVARD, Monsieur Jean-François DUCLOS à Monsieur Jean-Marie TABESSE

L'an deux mille vingt et un le vingt-deux avril à 18h00, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunie à la salle des fêtes de Val-de-Scie, sur convocation de Monsieur Olivier BUREAUX, Président.

NOM / PRENOM	P/E/A/Pvr/S	NOM / PRENOM	P/E/A/Pvr/S	NOM / PRENOM	P/E/A/Pvr/S
ADAM Arnaud	V	DORE Sophie	P	LEROND Éric	P
AUGER Guy	P	DUBOIS Arnaud	V	LEROY Christophe	E
AVENEL Josette	Pvr	DUBOSC Emmanuel	P	LESUEUR Claudine	V
BARTHELEMY Isabelle	V	DUBUS Fabrice	P	LETELLIER Norbert	P
BEAUCAMP Marie-France	V	DUCLOS Jean-François	Pvr	LEVAVASSEUR Marie-Christine	P
BERANGER Éric	V	DUPUIS Henri	S	MASSE Stéphane	P
BILLORE-TENNAH Jean-Yves	P	DUPUY Caroline	V	MALVAULT Claudine	P
BLOC Jean-François	P	DURAME Sébastien	P	MAUSSION Joseph	P
BOUCHER Victor	P	FAICT Joël	V	MIMRAN Corinne	A
BOUDIN Françoise	P	FAUVEL Denis	P	MOREL Aline	P
BOUSSARD Loïc	V	FRANCOIS Charline	P	NEVEU Malvina	V
BRUNNEVAL Sébastien	V	GILLE Patrice	P	PADE Bernard	P
BUREAUX Olivier	P	GOSSE Philippe	P	PAILLARD Loïc	P
CAHARD Christelle	A	GRINDEL Stéphane	S	PAUMIER Gilles	P
CALAIS Thérèse	P	GRIZARD Vincent	V	PETIT Marc	V
CAPRON Pascal	P	HALBOURG Olivier	E	PIT Claude	P
CARPENTIER Pascal	P	HATCHUEL Albert	Pvr	POTEL Paul	S
CHANDELIER David	P	HAVARD René	P	QUESNAY Denis	P
CLET Christian	P	HERICHER Franck	A	RAILLOT Marinette	Pvr
COLE Sabrina	V	HOUSSAYE Monique	P	RATIEVILLE Alain	P
COLOMBEL Christophe	V	JOBIT Frédéric	P	RENOUX Vincent	P
CORNIERE Jean-Luc	V	LAGNEL Jacques	P	ROCQUIGNY Anne	V
COTTEREAU Chantal	P	LAPLACE Dominique	P	ROGER François	S
CRESSENT Christine	Pvr	LASNON Sylvain	P	ROLLAND Hervé	P
DALLE Jean-Christophe	P	LE VERDIER Guy	P	SERVAIS PICORD Laurent	V
DAS Blandine	P	LEBLANC Isabelle	P	SURONNE Christian	P
DECLERCQ Antoine	P	LEBRET Jean-Claude	V	TABESSE Jean-Marie	P
DEHAIS Nicole	V	LECONTE Olivier	P	VALLEE Pascal	P
DELARUE Etienne	P	LEDRAIT Didier	P	VANDERPLAETSEN Michel	A
DELARUE Williams	P	LEFEBVRE Philippe	P	VEGAS Robert	P
DELAUNAY Myriam	P	LEFORESTIER Nicolas	V	VICENTINI Agnès	P
DEPREAUX Alain	V	LEFORESTIER Edouard	S		
DIOLOGENT Sandrine	V	LEMOINE Séverine	P		

(Légende : P : présent - A : absent - E : excusé - Pvr : pouvoir - S : suppléant – V : Présent en Visio)

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Madame Charline FRANCOIS est nommée secrétaire de séance.

<u>Adoption du Procès-Verbal du 29 mars 2021</u>
Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du 29 mars 2021.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président fait part du Décès de Monsieur Jean-Paul MARET, élu conseiller municipal de GUEURES en 1977, puis adjoint en 1979 et Maire en 1983, Vice-Président de Saâne et Vienne puis Terroir de Caux depuis 2002.
L'assemblée adresse ses sincères condoléances à sa famille, et n'oubliera pas la personne engagée qu'était Jean-Paul Maret
Une minute de silence est alors observée.

Une secrétaire de Mairie remplaçante va être recrutée le 05 juillet 2021.

ENVIRONNEMENT

Vice-Président Monsieur Fabrice DUBUS

Rapport de l'audit

Présentation du rapport de l'audit par Monsieur Bruno GAUTHIER du bureau BG Consult.
Le constat est que le piste d'optimisation avec les contrats actuels ont déjà été mises en place.
Pour les prochains contrats, l'étude fait ressentir la possibilité de créer une base de vie afin de faciliter l'accès à la concurrence et des prix à la baisse sur la collecte, une collecte matin et après-midi pour rentabiliser les camions. De même, la création d'un quai de transfert pourrait amener des gains sur les coûts de transferts vers le centre de tri.
Le coût de la mini BOM est mis en avant, son développement est à banir pour les finances, sa réduction voir sa suppression serait un avantage financier.

19h53 Départ de Monsieur Michel VANDERPLAETSEN

202104-01 - Opération « Adopte tes poules »

La quantité de déchets organiques ne cesse d'augmenter. Pour lutter contre cette hausse, la Commission Environnement propose de mettre en place l'opération « Adopte tes poules ».

Celle-ci consiste à faire gagner 200 poules pour 100 foyers du territoire. L'un des 100 foyers remportera en plus, un poulailler. Un poulailler collectif complet (4-7 poules, 5 poules pondeuses, mangeoire anti-gaspillage et anti nuisibles 20kg, abreuvoir, 2 ballots de paille, 2 sacs de 20 kg d'aliment, 4 produits d'entretien) sera également à gagner pour une commune/école du territoire sur candidature.

Le coût estimé est le suivant :

Description	Prix TTC
200 poules	2 035,00 €
Poulailler pour 2 poules	235,00 €
Poulailler collectif	1 068,00 €

Afin de montrer l'exemple, un poulailler collectif sera installé à la MARPA de Torcy-le-Grand. Celui-ci sera utile aux résidents de la MARPA ainsi qu'aux maisons voisines.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité (2 abstentions) :
- **APPROUVE** l'opération « Adopte tes poules »
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents

La dépense est inscrite au Budget 2021 Environnement.

20h02 Départ de Monsieur David CHANDELIER
20h04 Sortie de Monsieur Philippe GOSSE

ANIMATION

Vice-Présidente Madame Chantal COTTEREAU

202104-02 - ALSH avril 2021 – Ouverture aux enfants des personnels prioritaires

Compte tenu des nouvelles annonces gouvernementales, les centres de loisirs doivent rester fermés. Cependant, un accueil restreint aux enfants des personnels prioritaires sera assuré.

Il s'agit d'environ 105 enfants répartis sur 3 sites du territoire. Toutefois, les services habituels tels que la restauration, le transport ne seront pas assurés. C'est pourquoi, le tarif doit être adapté à ces circonstances.

Tarifs hors situation exceptionnelle :

QUOTIENT FAMILIAL	HABITANTS DU TERRITOIRE		HABITANTS EXTERIEURS COMCOM	
	De 3 ans au CM2	De la 6ème à 17 ans	De 3 ans au CM2	De la 6ème à 17 ans
0 à 600	10.80€ / jour	12.60€ / jour	16.20€ / jour	19.00€ / jour
600 à 1 000	11.40€ / jour	13.20€ / jour	17.20€ / jour	19.80€ / jour
+ de 1 000	12.00€ / jour	13.80€ /jour	18.00€ / jour	20.80€ / jour

Tarifs adapté aux circonstances pour avril 2021 : 5.00€ / jour

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant de 5€ par jour et par enfant pour le centre de loisirs d'avril 2021

20h06 Retour de Monsieur Philippe GOSSE
19h54 Départ de Madame Marie-France BEAUCAMP, Madame Anne ROQUIGNY, Madame Isabelle BARTHELEMY, Madame Claudine LESUEUR, Monsieur Sébastien BRUNNEVAL, Monsieur Alain DEPREAUX, Monsieur Joël FAICT en Visio

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Vice-Président Monsieur Christian SURONNE

202104-03 - Achat de la parcelle cadastrée ZK 160 sur la Zone d'Activités de Tôtes

Le 24 Mai 2015, l'ex-Communauté de Communes des 3 Rivières a cédé la parcelle référencée ZK 160 La Plaine, d'une contenance de 46a 42ca (4 642m²) à la société New SCI.
À ce titre, un permis de construire avait été délivré en 2015 pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir l'activité de l'entreprise.

Toutefois, à l'heure actuelle ce permis de construire n'est plus valable, et aucune autre demande de permis de construire n'a été déposée.
C'est pourquoi, après échange avec le propriétaire, ce dernier accepte de vendre la parcelle à la Communauté de Communes Terroir de Caux pour un montant de 100 000€ TTC.
Ce dossier avait déjà été évoqué lors d'informations en assemblée générale, il convient maintenant d'entériner par une délibération.
La Communauté de Communes a pour projet la création d'un Hôtel d'Entreprises sur ce terrain, mais le conseil sera amené à discuter ultérieurement du devenir.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'achat de la parcelle ZK 160
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents

20h20 Arrivée de Monsieur Loïc BOUSSARD en Visio (remplace Monsieur Ludovic TREMBLAY suppléant)

ADMINISTRATION GENERALE

202104-04 - Aide exceptionnelle à l'attention de Monsieur Mathias LIMARE

En mars dernier, Monsieur Mathias LIMARE, 17 ans, habitant Hermanville, a été élu « Meilleur Apprenti de France » (Charcuterie-traiteur).

Dans le cadre de sa compétence facultative lui permettant de mener toutes actions nécessaires au développement économique et de l'emploi, la Communauté de Communes se doit de soutenir la jeunesse de son territoire qui œuvre à exceller et à faire perdurer les métiers de l'artisanat.

Seuls 5 lauréats ont été nommés Meilleur Apprenti de France dans la catégorie Charcutier-traiteur à l'échelle nationale pour 2021.

Compte tenu de l'obtention de cette distinction d'excellence et dans le cadre de sa politique d'aide en faveur de l'apprentissage, la Communauté de Communes souhaite accorder une participation financière par le biais de sa compétence facultative.

Afin de le récompenser pour son travail acharné, le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions – 2 contres) :

- **ACCORDE** à Monsieur Mathias LIMARE une participation financière pour le paiement de son permis de conduire à hauteur de 1 500€
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents, et utiliser tous moyens pour le paiement direct ou indirect de cette aide.

20h21 Départ de Monsieur Sébastien DURAME
20h21 Départ de Madame Myriam DELAUNAY

20h22 Départ de Monsieur Vincent GRIZARD, Madame Caroline DUPUY, Monsieur Christophe COLOMBEL

202104-05 - Actualisation de la convention partenariale d'engagement 2017-2022 – Contrat de territoire

Par délibération 20191017 en date du 17 octobre 2019, le Conseil Communautaire avait autorisé Monsieur le Président à signer le contrat de territoire 2019/2021 avec la Région et le Département.

A ce jour, une actualisation de ce contrat de territoire est nécessaire.
Le retour d'arbitrage des Présidents de Région et Département sont les suivants :

- Centre aquatique **: Région** : 1 983 280 € / **Département** :1 200 000€ / **Coût total :** 9 916 400 €
- Sainte-Foy : **Région** : 247 500 € / **Département** : 255 100€ / **Coût total** : 1 275 500 €
- Saâne St Just : **Région** : 44 811 € / **Département** : 53 773€ / **Coût total** : 179 245 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents dont l'actualisation de la convention partenariale d'engament (annexe 1 et 2).

202104-06 - Tarifs MARPA – Forfait et tarifs dépendance

Les tarifs dépendance de la MARPA doivent être modifiés à la demande du Département,

Voici ci-dessous la tarification proposée selon le taux directeur de 0.50% voté par le CD76 cette année, applicable au 1er mai 2021 :

	TARIFS JOURNALIER ANNEE PLEINE 2021	TARIFS JOURNALIERS AU 1er MAI 2021
GIR 1 et 2	21.99€	22.03€
GIR 3 et 4	13.96€	13.99€
GIR 5 et 6		1.50€

Pour information, voici les tarifs à ce jour :
Au 01/03/2020

	TARIF RESIDENT/JOUR
GIR 5 et 6	1.50€
GIR 3 et 3	13.90€
GIR 1 et 2	21.90€

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** les forfaits dépendance suivants au 1er mai 2021 :

	TARIFS JOURNALIERS AU 1er MAI 2021
GIR 1 et 2	22.03€
GIR 3 et 4	13.99€
GIR 5 et 6	1.50€

202104-07 - Election d'un titulaire au SIAEP-SMAEPA Saint-Laurent-en-Caux suite à la démission de Madame Annick MALLET DE CHAUNY

Vu la démission de Madame Annick MALLET DE CHAUNY de son poste de délégué titulaire au SIAEP-SMAEPA Saint-Laurent-en-Caux,
Vu la nécessiter d'avoir 8 délégués titulaires au sein du SIAEP-SMAEPA Saint-Laurent-en-Caux,

Il convient de procéder à une élection complémentaire pour les représentants titulaires au SIAEP-SMAEPA Saint-Laurent-en-Caux.

Les délégués actuels sont :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Geoffroy LEFORESTIER	Monsieur Dominique BERTIN
Monsieur Stéphane AUTRIVE	Monsieur Olivier LORANCE
Monsieur Vincent BIERRE	Madame Martine GUTIERREZ
Madame Corinne MIMRAN	Madame Charline FRANCOIS
Monsieur Bruno TRUCHOT	Madame Christiane BARRAY
Madame Ginette POULAIN	Madame Françoise BOUCOURT
Madame Annick MALLET DE CHAUNY	
Monsieur Éric LUCE	

Monsieur David CAILLY, Conseiller Municipal de Tocqueville en Caux est seul candidat.
Le vote a lieu à main levée.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **NOMME** Monsieur David CAILLY en tant que délégué titulaire en remplacement de Madame Annick MALLET DE CHAUNY

Les délégués au sein du SIAEP-SMAEPA Saint-Laurent-en-Caux sont les suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Geoffroy LEFORESTIER	Monsieur Dominique BERTIN
Monsieur Stéphane AUTRIVE	Monsieur Olivier LORANCE
Monsieur Vincent BIERRE	Madame Martine GUTIERREZ
Madame Corinne MIMRAN	Madame Charline FRANCOIS
Monsieur Bruno TRUCHOT	Madame Christiane BARRAY
Madame Ginette POULAIN	Madame Françoise BOUCOURT
Monsieur David CAILLY	
Monsieur Éric LUCE	

202104-08 - Modification du tableau des effectifs

La création d'un poste d'adjoint technique à temps plein et un poste de rédacteur à temps plein sont nécessaires pour assurer la bonne continuité du service public.

En effet, suite à la prise de compétence eau et assainissement, la charge de travail au sein du service espaces verts s'est considérablement accentuée.

De plus, quatre communes du Terroir de Caux ont été retenues dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Petites Villes de Demain » : Luneray, Val-de-Scie, Bacqueville-en-Caux, et Tôtes.
Les communes pourront également bénéficier du financement d'un poste de chef de projets pendant 18 mois pour les accompagner dans la définition et le suivi de leurs projets à hauteur de 75%. Afin de coordonner la démarche et la priorité étant donnée aux candidatures mutualisées, la Communauté de Communes s'est proposée comme centralisateur. La Communauté de Communes prendra en charge les 25% restant du poste de chef de projet.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (1 contre) :

- **CREE** d'un poste d'adjoint technique à temps plein au 01.04.2021 (catégorie C) pour le pôle technique (agent d'espaces verts)
- **CREE** d'un poste de rédacteur à temps plein au 01.04.2021 (catégorie B) pour le pôle attractivité (chargé de mission Petites Villes de Demain)

202104-09 - RH - Heures complémentaires et supplémentaires

Le 31.01.2017 par délibération n°170318, le Conseil Communautaire avait autorisé Monsieur le Président à payer des heures complémentaires et/ou supplémentaires :

- Aux adjoints techniques des services techniques
- Aux agents techniques et adjoints techniques de la MARPA
- Aux adjoints administratifs et rédacteurs

Vu le renouvellement du Conseil Communautaire et afin d'assurer la continuité et le bon fonctionnement des services, le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à payer des heures complémentaires et/ou supplémentaires à tous les grades des agents composant la collectivité.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant

QUESTIONS DIVERSES

Projet Alimentaire Territorial

Le Président rappelle le Projet Alimentaire Territorial piloté à l'échelle de Dieppe Pays Normand.
Un comité de pilotage est prévu, composé de 3 élus de chaque EPCI.
Sont candidats : Fabrice DUBUS, Olivier LECONTE, Antoine DECLERCQ, Stéphane MASSE, Jean-Marie TABESSE, Loïc PAILLARD
Monsieur le Président proposera au PETR d'inclure les 6 candidats.

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Nous avons eu l'occasion de vous parler à plusieurs reprises du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et vous avez été destinataires d'un mail il y a quelques semaines vous demandant de nous remonter vos projets d'aménagements communaux qui feront l'objet de demandes de subvention auprès de l'Etat.
La date limite pour nous retourner ce tableau était fixée au 19 avril. A ce jour, seules 31 communes sur 79 ont répondu. Pour les retardataires, merci de nous transmettre d'ici à lundi prochain, dernier délai, votre tableau.

Dates à retenir :

Réunion de Vice-Présidents	Réunion Bureau	Assemblée Communautaire
Lundi 10 mai à 17h00	Lundi 17 mai à 18h00	Mardi 25 mai à 18h00
Jeudi 03 juin à 16h00	Lundi 21 juin à 18h00	Lundi 05 juillet à 18h00

La Communauté de Communes organise un séminaire le vendredi 11 juin à partir de 8h30.

La séance est levée à 20h40.

Le Président,
Olivier BUREAUX

CONTRAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

Actualisation de la convention partenariale d'engagement 2017 - 2022

Entre

La Région Normandie, représentée par Monsieur Hervé MORIN, Président du Conseil Régional, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du 12 mai 2021,

Et

Le Département de la Seine-Maritime, représenté par Monsieur Bertrand BELLANGER, Président du Conseil Départemental, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du 10 mai 2021,

Et

La Communauté de communes Terroir de Caux, représentée par Olivier BUREAUX, Président, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 22 avril 2021.

Vu

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM);

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), définissant une nouvelle répartition des compétences entre les communes, les intercommunalités, les départements et les régions,

La Convention Territoriale d'Exercice concertée (CTEC) en matière de soutien aux projets publics des territoires, conclue entre la Région Normandie, les Départements du Calvados, de l'Orne, de la Seine-Maritime, de l'Eure et de la Manche, ainsi que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de Normandie, et son avenant,

La délibération du Conseil Régional de Normandie en date du 15 décembre 2016 adoptant, pour la période 2017-2021, une nouvelle politique régionale en faveur des territoires normands,

La délibération du Conseil Régional de Normandie en date du 14 décembre 2020 approuvant la prolongation de la période de contractualisation jusqu'au 31 décembre 2022,

La délibération du Conseil départemental de la Seine-Maritime en date du 16 novembre 2016 relative à l'instauration des contrats territoriaux de développement (CTD) pour la période 2017-2021,

La délibération du Conseil départemental de la Seine-Maritime en date du 10 décembre 2020 approuvant la prolongation de la période de contractualisation 2017-2022,

Le contrat de territoire entre la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Communauté de communes Terroir de Caux, signé le 09 mars 2020.

Les objectifs de développement retenus par le territoire et validés par les partenaires de la contractualisation,

Considérant

Le contexte économique, social et territorial a évolué depuis 2014 avec, notamment, la forte baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, et peut constituer un frein à l'investissement public.

La réforme territoriale a par ailleurs fait évoluer les compétences des collectivités territoriales et elle a suscité des changements institutionnels tels que la montée en puissance des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et la création de la Région Normandie.

Pour accompagner le développement et la compétitivité des territoires dans ce contexte nouveau, la Région Normandie, chef de file de l'aménagement du territoire, et le Département de Seine-Maritime, chef de file de la solidarité territoriale, assument pleinement leur compétence grâce à une politique renouvelée et renforcée de contractualisation avec les territoires.

La Communauté de communes Terroir de Caux a souhaité renégocier le contrat de territoire conclu le 09 mars 2020, en application de l'article 5 de la convention initiale relatif à la révision à mi-parcours.

La convention partenariale d'engagement initiale est annulée et remplacée par la présente convention.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet du contrat

Le contrat de territoire a pour objectif principal de contribuer à un développement local durable et structurant, assurant la mise en valeur de toutes les potentialités du territoire. Il a pour vocation de favoriser l'intégration locale des logiques de développement économique et de solidarité.

Le contrat traduit les options stratégiques retenues et transpose les projets en financements pluriannuels précis engageant chacun des partenaires signataires du contrat selon les modalités précisées.

Le contrat comprend les éléments suivants :

- une présentation du territoire,
- la carte du territoire,
- la présente convention d'engagement qui précise les axes prioritaires d'intervention du territoire, les modalités de coordination et de suivi de l'exécution du contrat et les modalités de financement et d'évaluation des actions menées,
- le cas échéant, un diagnostic et la stratégie territoriale actualisée suite à la nouvelle carte intercommunale,
- la maquette financière prévisionnelle,
- la programmation déclinée en fiches-actions.

Article 2 : Les orientations prioritaires de la Région

Dans le cadre de sa politique contractuelle, la Région soutient les projets d'investissement structurants visant à :

- renforcer l'attractivité normande et son rayonnement, à travers des équipements structurants,
- développer la compétitivité des territoires, notamment au travers de l'accompagnement du développement économique,
- garantir un aménagement équitable, équilibré et durable du territoire pour l'ensemble des normands.

Article 3 : Les orientations prioritaires du Département

Le Département de la Seine-Maritime s'engage aux côtés des territoires dans le cadre de sa politique en faveur des Contrats Territoriaux de Développement (CTD) 2017-2021.
Les projets retenus devront participer au maillage du territoire, accroître son attractivité, dynamiser l'économie et l'emploi et concourir à améliorer le cadre de vie. Ils s'inscriront prioritairement dans les champs de la cohésion sociale et de la cohésion territoriale.

Article 4 : Les axes prioritaires d'intervention du territoire

Le programme d'actions du territoire s'organise autour des axes stratégiques de développement suivants :

- Axe 1 : Attractivité et développement territorial,
- Axe 2 : Renforcement des équipements sportifs, culturels et touristiques,
- Axe 3 : Aménagement local et communautaire.

Article 5 : Durée

Pour la Région, le contrat de territoire est signé pour la période 2017-2022 et s'achève au 31 décembre 2022. Pour prétendre aux subventions, les projets devront connaître un engagement financier avant le 31 décembre 2022, après dépôt d'un dossier de demande de subvention, sur présentation des résultats des appels d'offre des marchés.

Pour le Département, le contrat de territoire est signé pour la période 2017-2022 et s'achève au 31 décembre 2022. Le bénéfice des subventions est subordonné à la réception par les services départementaux, avant le 31 décembre 2022, d'un dossier de demande de subvention complet (résultats des appels d'offre des marchés compris).

Ce contrat pourra faire l'objet d'une seule révision sur la période de contractualisation.

Article 6 : Engagements des parties

6.1 Financement :

Les actions inscrites au présent contrat sont susceptibles de bénéficier :

- soit des crédits sectoriels de la Région et/ou du Département;
- soit de crédits spécifiques tels le Fonds Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (FRADT) pour la Région,
- soit des crédits spécifiques du Fonds départemental d'aide au développement des territoires (FDADT) pour le Département.

Les crédits nationaux et les fonds européens pourront être également mobilisés et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage. Cette dernière devra néanmoins être au minimum de 20%.

Dans le cas où ces financements complémentaires ne pourraient être obtenus, la Région et le Département ne se substitueront pas aux financeurs défaillants. Des financements complémentaires ne pourront donc pas être accordés.

Le contrat de la Communauté de communes Terroir de Caux porte sur **13** actions pour un montant total prévisionnel de **29 532 609 €** répartis entre les partenaires de la manière suivante :

La Communauté de communes Terroir de Caux, les communes qui la composent, **et les autres maîtres d'ouvrage** pour un montant prévisionnel de **13 055 939 €**, dont **10 951 306 €** de contribution de la **Communauté de communes Terroir de Caux** (autofinancement et co-financements),

La Région Normandie pour un montant prévisionnel de **3 912 870 €** dont **2 958 848 € au titre du FRADT**,

Le Département de la Seine-Maritime pour un montant prévisionnel de **2 752 607 €, dont 1 373 834 € au titre du FDADT**, Les engagements financiers du Département ne portent que sur les crédits spécifiques du FDADT (le Département ne contractualise pas sur les crédits sectoriels).

D'autres financements sont attendus (Etat, Europe…) ; ils sont estimés à **9 811 193 €.**

La mise en œuvre financière du contrat fera l'objet d'une programmation annuelle concertée entre le territoire et les différents partenaires.

Les engagements financiers du présent contrat valent **accord sur l'éligibilité des actions** proposées aux différentes sources de financement des partenaires selon les modalités décrites dans les fiches actions**, mais pas accord de subvention**.

Conformément au règlement des subventions régionales et départementales, chaque action du contrat devra donc faire l'objet d'un dossier de demande de subvention, déposé par le maître d'ouvrage auprès de la Région et du Département avant le démarrage de l'opération (sauf dérogation exceptionnelle accordée sur demande motivée).

Pour la Région, les demandes devront être déposées de façon dématérialisée sur l'extranet régional à l'adresse suivante https://monespace-aides.normandie.fr

La décision d'attribution des subventions revient aux instances délibérantes des collectivités partenaires après instruction des dossiers. Les demandes de subvention (qu'elles soient au titre des crédits sectoriels ou des crédits spécifiques des partenaires) seront étudiées **suivant les disponibilités budgétaires et les dispositifs en vigueur à la date du dépôt de dossier complet.**

Pour les crédits spécifiques (FRADT, FDADT), les sommes indiquées dans la maquette financière et les fiches-actions du contrat constituent des **montants maxima** (calculés sur la base de taux d'intervention déterminés). Dans le cas d'une augmentation du coût prévisionnel du projet, ces montants de subvention ne pourront être revus à la hausse. A l'inverse, dans le cas d'un coût prévisionnel d'opération diminué, les montants de subvention seront proratisés.

Pour les crédits sectoriels (ou dits de « droit commun »), les montants mentionnés dans la maquette et dans les fiches-actions sont prévisionnels. Les subventions attribuées seront définies, par l'application du dispositif mobilisable aux dépenses éligibles du dossier de subvention.

Enfin, toute évolution réglementaire ultérieure à la signature du présent contrat, susceptible d'impacter les modalités précisées dans la convention, s'appliquera automatiquement, quels que soient les engagements pris initialement.

6.2 : Les contreparties du territoire attendues par la Région

- Communauté de communes Terroir de Caux et ses communes-membres s'engagent en la mise en œuvre, dans leurs appels d'offres, de nouvelles clauses et de nouveaux critères permettant de faciliter l'accès des entreprises, notamment TPE/PME à la commande publique. Ces clauses visent notamment à simplifier les procédures et lutter contre la sous-traitance abusive.
- En outre, la Région et la Communauté de communes Terroir de Caux élaborent un bilan des interventions régionales apportées sur le territoire en faveur de l'animation et du fonctionnement des équipements culturels et sportifs, dont l'aboutissement donnera lieu à une contractualisation particulière sur la priorisation du soutien aux fonctionnement des équipements et manifestations culturels.

- Par ailleurs, la Communauté de communes Terroir de Caux et ses communes-membres s'engagent à contribuer à l'animation de la politique régionale en faveur de la digitalisation de l'économie normande, plus particulièrement en direction des entreprises de commerce ; la Région pour sa part s'engage à développer des outils financiers adaptés pour accompagner leurs projets en la matière.

- Au travers de son adhésion à l'Association Normandie Attractivité, Communauté de communes Terroir de Caux s'engage, au côté de la Région, à valoriser la marque Normandie.

Enfin, l'aide régionale est subordonnée à la mise à disposition, régulière et gratuite des équipements sportifs dont le maître d'ouvrage est propriétaire auprès des élèves de lycées ou établissements assimilés qui seraient concernés (centres de formation d'apprentis, maisons familiales et rurales…), **notamment pour la pratique EPS.** Une convention d'usage gratuit est signée, en général pour une durée de 15 ans, entre la Région, la collectivité propriétaire et les établissements concernés. En cas de situation ou difficulté exceptionnelle, une analyse détaillée devra être menée conjointement entre les services du maître d'ouvrage et de la Région.

Le respect de ces engagements est apprécié à l'échéance du contrat.

Article 7 : Conditions de coordination et de suivi de l'exécution

7.1. Pilotage et animation

Le Comité de Pilotage local

Le pilotage politique est organisé par la mise en place d'un comité de pilotage qui réunira les décideurs et signataires du présent contrat, soit :

- Le Président du Conseil Régional de Normandie ou son représentant,
- Le Président du Conseil Départemental de Seine Maritime ou son représentant,
- Le Président de la Communauté de communes Terroir de Caux ou son représentant,

Le Comité de Pilotage local s'assure de la bonne exécution du contrat, et procède, le cas échéant, aux ajustements nécessaires. Il se réunira en tant que de besoin et, en tout état de cause, pour la révision du contrat à mi-parcours.

En dehors de cette structure et autant que de besoin, des échanges entre les différents partenaires continueront après la signature du contrat en fonction des besoins spécifiques à chaque dossier.

Le Comité technique local

Il est composé des représentants des signataires du contrat, et si nécessaire, des représentants des financeurs potentiels. Il devra se réunir au moins une fois par an pour assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des actions (bilan de l'avancement de la réalisation de la programmation, programmation annuelle des actions) et se charge de la préparation des dossiers qui devront être examinés par le Comité de Pilotage.

7.2. Animation et gestion de la programmation

Les maîtres d'ouvrage sont responsables des conditions de définition, d'exécution et de financement de leurs projets.

La Communauté de communes Terroir de Caux coordonnera la préparation et le suivi du comité de pilotage local et du comité technique.

Les interlocuteurs en charge de la coordination spécifique des dossiers relevant du contrat du territoire sont :

- Pour la Région Normandie, le service Vie des Territoires et Contractualisation au sein de la Direction de l'Aménagement des Territoires,
- Pour le Département de la Seine-Maritime, le service Tourisme et Territoires au sein de la Direction de la Cohésion des Territoires,
- La Communauté de communes Terroir de Caux, Service Attractivité du territoire, Contractualisation

Dans l'objectif de l'établissement d'un bilan annuel sur l'état d'avancement du contrat de territoire, les maîtres d'ouvrage, autres que la Communauté de communes, informeront régulièrement la Région, le Département et la Communauté de communes Terroir de Caux, de l'avancement technique et financier de leurs projets au 31/12 de chaque année.

De même, la Région et le Département devront être rapidement informés de l'abandon ou de l'évolution des actions inscrites dans le contrat.

Les subventions de la Région et du Département seront attribuées et notifiées par les instances décisionnelles, après instruction par les services. Une information régulière sera apportée à la Communauté de communes Terroir de Caux.

7.3. Suivi du contrat

Ce suivi a pour finalité essentielle de permettre de suivre l'exécution du programme d'actions, selon les axes d'intervention définis dans le présent contrat. Il prendra en compte le niveau de réalisation de chacune des actions et le taux d'engagement des crédits au regard des échéanciers prévus.

Il sera assuré annuellement par le Comité technique local.
Fait à , le

Le Président de la Région Normandie	Le Président du Département de la Seine-Maritime	Le Président de la Communauté de communes Terroir de Caux

Annexe
Projets annulés

Fiche Action n°4 : Construction de la piscine de Val de Sâane
Fiche Action n°6 : Équipement multisport de Sainte-Foy
Fiche Action n°12 : Pôle d'échange multimodal Longueville-sur-Scie

Projet modifié

Fiche action n°1 : Extension de la zone d'activités des vikings

Nouveaux projets

Fiche Action n°R1 : Construction du centre aquatique de Val de Sâane

Fiche Action n°R2 : Construction équipement multisport de Sainte-Foy

Fiche Action n°R3 : Équipement sportif de Saâne-Saint-Just

ANNEXE 2 – Délibération n°202104-04

CONTRAT DE TERRITOIRE TERROIR DE CAUX
MAQUETTE FINANCIERE APRES REVISION

	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Période de réalisation	Coût total HT €	Région €			Département €			Etat €		Europe €		Autres financements		Autofinancement Maître d'ouvrage (solde)		hors zone d'imp
					FRADT	Droit commun	Taux	FDADT	Droit commun	Taux		Taux		Taux		Taux		Taux	
	AXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE																		
1	**Extension de la zone d'activités des Vikings**	**Communauté de communes Terroir de Caux**	2021	**2 086 503**		171 506	8,22%				216 133	10,36%					**1 698 864**	81,42%	100,00%
2	**Extension de la zone d'activités Varenne et Scie**	**Communauté de communes Terroir de Caux**	2021	**3 962 347**		423 555	10,69%				660 000	16,66%					**2 878 792**	72,65%	100,00%
3	**Aménagement de la zone d'activités Trois Rivières**	**Communauté de communes Terroir de Caux**	2018-2019	**811 000**		114 150	14,08%		75 000	9,25%	162 200	20,00%					**459 650**	56,68%	100,00%
	AXE SPORT LOISIRS																		
4	**Construction de la piscine de Val de Sâane**	**Communauté de communes Terroir de Caux**																	0,00%
R1	**Construction Centre Aquatique de Val de Sâane**	**Communauté de communes Terroir de Caux**	**2021-2022**	**9 916 400**	1 983 280		20,00%		1 200 000	12,10%	1 000 000	10,08%			1 487 460	15,00%	**4 245 660**	42,81%	100,00%
5	**Reconstruction des vestiaires et du club house du stade de Luneray**	**Commune de Luneray**	2019-2020	**1 096 530**	219 306		20,00%	219 306		20,00%	328 959	30,00%			48 000	4,38%	**280 959**	25,62%	100,00%
6	**Equipement multisport de Sainte Foy**	**Communauté de communes Terroir de Caux**																	0,00%
R2	**Construction équipement multisport de Sainte Foy**	**Communauté de communes Terroir de Caux**	2021-2022	**1 275 500**	247 500		19,40%	255 100		20,00%	331 630	26,00%			127 550	10,00%	**313 720**	24,60%	100,00%
7	**Equipement de loisirs de Torcy-le-Grand**	**Commune de Torcy-le-Grand**	2019-2020	**249 545**				49 909		20,00%	45 744	18,33%			10 000	4,01%	**143 892**	57,66%	100,00%
R3	**Equipement sportif de Saâne-Saint-Just**	**Commune de Saâne-Saint-Just**	2021-2022	**179 245**		44 811	25,00%		53 773	30,00%	44 811	25,00%					**35 850**	20,00%	100,00%
	AXE SANTE / SERVICES A LA PERSONNE																		
8	**Maison de Santé de Bacqueville en Caux**	**Communauté de communes Terroir de Caux**	2019-2020	**2 000 000**		200 000	10,00%	250 000		12,50%	400 000	20,00%					**1 150 000**	57,50%	100,00%
	AXE TOURISME																		
9	**Valorisation du patrimoine et cheminements doux**	**Commune de Longueil**	2019-2020	**630 109**	157 527		25,00%	157 527		25,00%	70 000	11,11%	80 000	12,70%	43 400	6,89%	**121 655**	19,31%	100,00%
10	**Equipement touristique de plein-air de Quiberville**	**Commune de Quiberville-sur-mer**	2020-2021	**6 714 736**	351 235		5,23%	387 386		5,77%			4 633 168	69,00%			**1 342 947**	20,00%	100,00%
	AXE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE																		
11	**Parking bus collège de Longueville sur Scie**	**Communauté de communes Terroir de Caux**	2019	**324 032**				54 606		16,85%	64 806	20,00%					**204 620**	63,15%	100,00%
12	**Pôle d'échange multimodal Longueville-sur-Scie**	**Commune de Longueville-sur-Scie**																	0,00%
13	**Aménagement centre bourg Bacqueville**	**Commune de Bacqueville-en-Caux**	2020-2021	**286 662**					50 000	17,44%	57 332	20,00%					**179 330**	62,56%	100,00%
	TOTAUX			**29 532 609**	**2 958 848**	**954 022**		**1 373 834**	**1 378 773**		**3 381 615**	11,45%	**4 713 168**	15,96%	**1 716 410**	5,81%	**13 055 939**	44,21%	100,00%
			TOTAUX Révision	**29 532 609**		**3 912 870**	13,25%		**2 752 607**	9,32%									

Projets supprimés
Nouveau projet ajouté revoyure
projet modifié et maintenu revoyure